



L'Atelier de la Salamandre

Delphine Priollaud-Stoclet

LIVRET D'ACCUEIL



L'Atelier de la Salamandre
10 rue Latérale au Viaduc
94170 Le Perreux-sur-Marne
Tél. 06 64 28 14 97 (Delphine)
Email : delphine@atelier-salamandre.fr
atelier-salamandre.fr

Siret n°420 304 826 00076-APE 8552Z
Enregistré à la DIRECCTE sous le n°11770404677



L'Atelier de la Salamandre

En trois mots...

Animal magique capable selon la croyance de vivre aussi bien dans l'eau, sous terre, dans l'air ou le feu, la salamandre fascine. Au point que François 1er en fit son emblème.
L'Atelier de la Salamandre se nomme ainsi en hommage au roi qui reconnut à l'art son pouvoir d'émerveiller et de questionner le monde.
Et aux quatre éléments qui nourrissent notre pratique artistique.

Fondé en 1998, l'Atelier de la Salamandre est un organisme de formation dédié au développement de la pratique artistique, notamment autour du dessin, du carnet de voyage, du langage plastique et de la créativité. Il est reconnu comme organisme de formation professionnelle depuis 2004.

Les formations proposées s'adressent aux personnes souhaitant développer leur regard, enrichir leur pratique et structurer leur démarche créative dans un cadre professionnel et bienveillant.

Delphine Priollaud-Stoclet souhaite faire profiter ses stagiaires d'une expérience unique, à la fois rigoureuse et chaleureuse, en privilégiant une relation individualisée selon le niveau, les objectifs et la personnalité de chacun.

L'Atelier de la Salamandre est certifié Qualiopi au titre des actions de formation, garantissant la qualité du processus de formation et d'accompagnement des apprenants.

Domaines d'expertise : dessin, peinture, techniques graphiques, arts plastiques, processus créatif, pédagogie des arts plastiques.

1



Delphine Priollaud-Stoclet est diplômée en Architecture (DPLG) et lauréate du concours d'assistant spécialisé d'enseignement artistique en Arts Plastiques.

Elle dirige et anime depuis 1998 l'Atelier de la Salamandre.

Elle organise régulièrement des stages nomades « Carnet de voyage » pour peindre et dessiner les couleurs du monde.

Elle expose régulièrement ses carnets de voyage.

Publications :

Créez votre Carnet de voyage, Impressions nomades, Créapassions.

Je dessine, l'Enfance de l'art, Créapassions.

L'Art du croquis sur le vif, l'Urban Sketching tout simplement, Créapassions.

L'Art du croquis narratif. Raconter une histoire par le dessin, Créapassions.

Cité Sanpo, Akinomé.

L'écho d'une île, Akinomé.

Dessiner Paris. Nos spots et conseils dessin, Hachette.

Dessiner Venise. Nos spots et conseils dessin, Hachette.





L'Atelier de la Salamandre

Une pédagogie orientée «démarche de projet»



Au-delà de l'acquisition de techniques, l'objectif est d'accompagner chaque stagiaire dans la construction d'une pratique porteuse de sens, cohérente avec sa sensibilité, son regard et ses objectifs personnels ou professionnels.

Les formations de l'Atelier de la Salamandre s'appuient sur une pédagogie centrée sur l'acquisition des fondamentaux du langage plastique et sur la compréhension des processus de transmission artistique.

Elles s'adressent :

- aux personnes souhaitant développer leur pratique artistique ;
- aux personnes désirant acquérir ou approfondir des compétences en pédagogie des arts plastiques.

Au-delà de l'apprentissage de techniques, les formations visent à accompagner chaque stagiaire dans la construction d'une pratique artistique et, le cas échéant, dans l'élaboration d'une posture pédagogique réfléchie.

Trouver du sens dans sa pratique et dans sa transmission

Les formations invitent les stagiaires à interroger leur relation à la création artistique et à clarifier leurs intentions.

Il s'agit d'articuler :

- les apprentissages techniques ;
- l'expression personnelle ;
- la réflexion sur le sens des productions artistiques ;
- la compréhension des enjeux de la transmission des pratiques artistiques.

Chacun est ainsi amené à développer une pratique consciente et cohérente, qu'elle soit destinée à un projet personnel, professionnel ou pédagogique.



L'Atelier de la Salamandre

Une pédagogie orientée «démarche de projet»



Acquérir les fondamentaux du langage plastique

3

Certaines formations sont spécifiquement consacrées à l'apprentissage des bases du langage plastique. Elles permettent d'explorer et de maîtriser :

- L'observation et la représentation ;
- la composition et l'organisation de l'image ;
- la couleur et les valeurs ;
- la perception de l'espace ;
- les relations entre technique, perception et expression ;
- la narration.

Ces apprentissages sont abordés à travers l'expérimentation, l'analyse d'œuvres et la production artistique.

Développer des compétences en pédagogie des arts plastiques

L'Atelier de la Salamandre propose également des modules dédiés à la pédagogie artistique destinés aux personnes souhaitant transmettre les pratiques plastiques.

Ces modules abordent notamment :

- la conception de séquences pédagogiques ;
- l'adaptation des propositions aux publics et aux contextes d'enseignement ;
- l'accompagnement des processus créatifs des apprenants ;
- la mise en place de démarches pédagogiques favorisant l'expérimentation consciente et la réflexion ;
- la posture de l'enseignant en arts plastiques.

L'objectif est de permettre aux stagiaires de construire des propositions pédagogiques structurées, tout en respectant la singularité créative des apprenants.



L'Atelier de la Salamandre

Une pédagogie orientée «démarche de projet»



Favoriser l'autonomie dans la création et dans la transmission

4

Les formations visent à transmettre des repères méthodologiques permettant aux stagiaires de poursuivre leur pratique artistique et, le cas échéant, leur activité d'enseignement de manière autonome.

L'accompagnement pédagogique encourage :

- la capacité à construire un projet artistique ou pédagogique ;
- l'expérimentation personnelle ;
- l'analyse critique de sa pratique ;
- l'identification de pistes d'évolution.

Cette approche permet à chacun de développer une démarche durable, évolutive et adaptée à son parcours.

Ne pas confondre moyens techniques et objectifs artistiques ou pédagogiques

Les techniques artistiques sont abordées comme des outils au service d'une intention créative ou pédagogique.

Les formations accordent une attention particulière à la compréhension du rôle des moyens plastiques afin qu'ils ne deviennent pas une finalité en soi. Les stagiaires sont accompagnés pour apprendre à choisir les techniques les plus adaptées :

- à leur projet artistique ;
- aux objectifs pédagogiques qu'ils souhaitent mettre en œuvre ;
- aux publics auxquels ils s'adressent.



L'Atelier de la Salamandre

Une pédagogie orientée «démarche de projet»



Une progression organisée autour de projets

5

Les apprentissages s'articulent autour de réalisations concrètes permettant d'associer :

- observation ;
- expérimentation ;
- production artistique ;
- analyse et échanges pédagogiques.

Cette démarche favorise l'appropriation progressive des compétences et le développement d'une écriture graphique et pédagogique personnelle.

L'Atelier de la Salamandre considère la création artistique comme un processus d'exploration, de transformation et de transmission.





L'Atelier de la Salamandre

Modalités d'organisation des formations



Formations à distance

6

Les formations peuvent être suivies en ligne via une plateforme pédagogique associant un LMS, un Drive et WhatsApp permettant :

- l'accès aux contenus pédagogiques ;
- le dépôt des travaux ;
- les échanges avec la formatrice (classes virtuelles synchrones, WhatsApp) ;
- le suivi individualisé (tutorats en visio, corrections personnalisées des productions).

Les stagiaires doivent disposer :

- d'un ordinateur ou tablette avec micro et webcam ;
- d'une connexion internet ;
- du matériel artistique demandé en amont.

Formations en blended learning

Certaines formations combinent apprentissage et travail personnel guidé à distance et journées présentielles.

Formations en présentiel

Les formations en présentiel se déroulent dans des locaux mis à disposition par des structures partenaires. Les informations concernant le lieu de formation, l'accès, les horaires, les conditions d'accueil, sont transmises dans la convocation adressée avant la formation.

L'Atelier de la Salamandre ne dispose pas de locaux permanents recevant du public.



L'Atelier de la Salamandre

Moyens pédagogiques



Dispositifs pédagogiques

Les formations reposent sur :

- des cours théoriques et démonstrations ;
- des exercices pratiques ;
- des analyses de rendus ;
- un accompagnement individualisé.

Ressources à disposition

Les formations de l'Atelier de la Salamandre s'appuient sur un ensemble de moyens pédagogiques destinés à accompagner les apprentissages techniques, nourrir la réflexion artistique et favoriser l'autonomie des stagiaires.

Les stagiaires ont accès à une bibliothèque de référence comprenant :

- des ouvrages sur les fondamentaux du langage plastique ;
- des livres techniques liés aux pratiques artistiques ;
- des ouvrages pédagogiques en arts plastiques ;
- des monographies d'artistes et ouvrages consacrés au carnet de voyage.

Selon les modalités de formation, ces ressources sont consultables en présentiel ou proposées sous forme de références documentaires sélectionnées.

Les stagiaires disposent également d'un accès à un espace de ressources numériques regroupant des références artistiques et culturelles, des contenus pédagogiques complémentaires ainsi que des documents iconographiques et analytiques.

Pour les sessions présentielles, un kit de matériel de qualité est mis à la disposition des stagiaires.



L'Atelier de la Salamandre

Accessibilité



L'Atelier de la Salamandre s'engage à favoriser l'accès à la formation pour les personnes en situation de handicap.

Chaque situation est étudiée individuellement afin de rechercher les adaptations possibles.

Si vous êtes en situation de handicap et que votre handicap nécessite un aménagement spécifique pour votre formation, n'hésitez pas à contacter Delphine avant le démarrage de celle-ci.

Contact référent handicap :

Delphine Priollaud-Stoclet

Email : delphine@atelier-salamandre.fr

Tél. 06 64 28 14 97

Formatrice et responsable pédagogique :

Delphine Priollaud-Stoclet

Email : delphine@atelier-salamandre.fr

Tél. 06 64 28 14 97



L'Atelier de la Salamandre

Règles de sécurité



9

- Les stagiaires devront veiller à leur sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.
- Tout accident ou incident survenu à l'occasion de la formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou par les personnes témoins au responsable de la formation et au responsable des locaux d'accueil.
- Les stagiaires ont l'interdiction d'introduire dans les locaux des armes à feu et des produits de nature inflammable ou toxique.
- L'Atelier de la Salamandre remet systématiquement une copie du règlement intérieur à chaque stagiaire avant le début de la formation. Tous les stagiaires sont supposés en avoir pris connaissance.

En cas d'urgence
POMPIERS 18
SAMU 15
POLICE 17



L'Atelier de la Salamandre

Règlement intérieur

Article 1 : Objet

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail.

Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Il a pour objet de rappeler à chacun ses droits et ses devoirs afin d'organiser la vie durant le stage de formation dans l'intérêt de tous.

Il s'applique aux formations réalisées à distance, en blended learning, en présentiel dans des locaux partenaires.

Article 2 : Principes généraux

Les formations artistiques reposent sur le respect mutuel, la bienveillance dans les échanges, la liberté d'expression artistique dans le respect d'autrui

Chaque stagiaire s'engage à adopter un comportement respectueux envers la formatrice et les autres participants.

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage, ainsi qu'en matière d'hygiène.

Article 3 : Organisation des formations en présentiel

Lorsque la formation se déroule dans des locaux partenaires, le stagiaire doit respecter le règlement du lieu d'accueil, veiller au bon usage du matériel mis à disposition, maintenir les espaces propres, respecter les règles de fonctionnement propres à la structure d'accueil.

En cas de dégradation du matériel ou des outils prêtés suite à une négligence avérée (défaut de nettoyage ou de rebouchage par exemple), il sera exigé du stagiaire un rachat à l'identique ou un dédommagement financier. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.

L'atelier de la Salamandre ne garde aucun matériel ni travaux.

Article 4 : Organisation des formations à distance

Le stagiaire s'engage à disposer du matériel technique nécessaire, respecter les modalités d'accès à la plateforme, ne pas diffuser les contenus pédagogiques sans autorisation, participer aux temps d'échanges prévus. Les identifiants d'accès sont strictement personnels.

Lors des sessions en ligne, le stagiaire s'engage à se connecter aux horaires prévus, adopter une attitude favorisant le bon déroulement pédagogique, respecter la parole et les travaux des autres participants

L'enregistrement des sessions est interdit sans autorisation.

L'Atelier de la Salamandre décline toute responsabilité en cas de difficultés techniques indépendantes de son fonctionnement, notamment celles liées à la qualité de la connexion internet ou aux équipements matériels et logiciels utilisés par le stagiaire.



L'Atelier de la Salamandre

Règlement intérieur

Article 5 : Consignes incendie

Les consignes en cas d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichées dans les locaux partenaires.

Article 6 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de l'organisme.

Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 7 : Boissons alcoolisées ; interdiction de fumer

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans les locaux partenaires ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées sauf pour célébrer un événement spécial, après accord du formateur et du responsable des locaux. Il est strictement interdit de fumer dans les locaux partenaires.

11

Article 8 : Assiduité

Le stagiaire s'engage à suivre la formation avec assiduité.

Les stagiaires sont tenus de remplir ou signer obligatoirement et régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de l'action, les feuilles d'émargement, valider la présence en ligne, et en fin de stage le bilan de formation ainsi que l'attestation de suivi de stage.

Article 9 : Horaires - Absence et retards

Les horaires de stage sont fixés par le responsable de l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires lors de la remise aux stagiaires du programme de stage.

Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de stage sous peine de l'application des dispositions suivantes:

- En cas d'absence ou de retard au stage, les stagiaires doivent avertir le formateur et s'en justifier. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles.
- Lorsque les stagiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme doit informer préalablement l'entreprise de ces absences. Toute absence ou retard non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.
- Pour les stagiaires demandeurs d'emploi rémunérés par l'État ou une région, les absences non justifiées ou l'abandon en cours de formation entraîneront, en application de l'article R 6341-45 du Code du Travail, une retenue de rémunération proportionnelle à la durée des dites absences.
- Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation, sauf circonstances exceptionnelles justifiées.



L'Atelier de la Salamandre

Règlement intérieur

Article 10 : Accès aux locaux (sessions présentielles)

Sauf autorisation expresse du responsable de l'organisme de formation, les stagiaires ayant accès aux locaux pour suivre leur stage ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins, introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes non inscrites en formation, ni de marchandises destinées à être vendues aux autres stagiaires.

Article 11 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter à l'organisme en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans les locaux.

Article 12 : Information et affichage

La circulation de l'information se fait par oral par le formateur ou par voie d'affichage. La publicité commerciale, la propagande politique, syndicale ou religieuse sont interdites dans l'enceinte de l'organisme.

12

Article 13 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

Les stagiaires sont responsables de leurs affaires et matériel personnels. L'Atelier de la Salamandre décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de vêtement taché. Il en va de même en cas d'allergie, de maladie, d'accident ou de blessure causés par le stagiaire contre lui-même ou d'autres stagiaires. Les stagiaires sont également responsables des dégâts qu'ils occasionnent.

Article 14 : Utilisation des téléphones portables

L'utilisation des téléphones portables est interdite pendant les sessions présentielles et ceux-ci doivent être maintenus éteints et rangés, sauf autorisation du formateur.

Article 15 : Droit à l'image

Il est interdit de filmer ou de photographier l'Atelier de la Salamandre, Delphine Priollaud-Stoclet, les intervenants et les autres stagiaires ou élèves sans l'autorisation de Delphine Priollaud-Stoclet et/ou des personnes concernées.

Article 16 : Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques, démonstrations et contenus de formation sont protégés par le droit d'auteur. Ils ne peuvent être reproduits ou diffusés sans autorisation écrite.

Article 17 : Respect des productions artistiques

Les travaux réalisés par les stagiaires demeurent leur propriété intellectuelle. Toute reproduction, diffusion ou exploitation par un tiers nécessite l'autorisation préalable de leur auteur. L'Atelier de la Salamandre se réserve toutefois la possibilité d'utiliser les productions réalisées dans le cadre



L'Atelier de la Salamandre

Règlement intérieur

de la formation à des fins pédagogiques ou de valorisation des actions de formation, notamment sur son site internet ou ses supports de communication. Dans ce cadre, le nom de l'auteur sera systématiquement mentionné.

Le stagiaire peut à tout moment s'opposer à cette utilisation. Dans ce cas, les productions concernées seront retirées dans les meilleurs délais.

Article 18 : Supports de formation et supports pédagogiques

Les stagiaires s'engagent à ne pas diffuser sur internet ou par tout autre moyen les supports de stage, ressources et autres contenus pédagogiques délivrés par l'Atelier de la Salamandre.

Article 19 : Sanctions

L'Atelier de la Salamandre se réserve le droit de sanctionner tout stagiaire présentant une attitude perturbant le bon déroulement de la formation ou remettant en cause sans discussion possible les méthodes d'enseignement.

Dans ce cas, aucun dédommagement ne pourra être réclamé par le stagiaire faisant l'objet de la sanction et la formation sera facturée au prorata des heures effectuées.

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le responsable de l'organisme de formation ;
- exclusion définitive de la formation.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et est notifiée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et



L'Atelier de la Salamandre

Règlement intérieur

éventuellement l'organisme paritaire qui a à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 20 : Réclamations

Toute difficulté peut être signalée à la responsable pédagogique afin de rechercher une solution adaptée.

Article 21 : Exemplaire

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire avec sa convocation.

Le présent règlement intérieur est également mis en ligne sur le site internet atelier-salamandre.fr

Annexe au règlement intérieur Atelier de la Salamandre : Pratiques sanitaires mises en place en cas de pandémie.

Lieu de formation :

Un nettoyage est organisé au minimum une fois par jour dans la salle pour les objets et les surfaces fréquemment touchés (poignées de portes, sanitaires, etc.)

Disponibilité sur site de : mouchoirs à usage unique, savon, essuie-main en papier à usage unique.

Pendant la journée de formation :

Si le contexte sanitaire et les mesures gouvernementales l'exigent :

Respect de la distanciation dès l'accueil des participants et durant l'ensemble de la formation.

Rappel verbal aux stagiaires des gestes à respecter + affichage des consignes sanitaires et des gestes barrière.

Aération régulière de la salle de cours.

Port du masque : Le port du masque est obligatoire pendant toute la durée de la formation uniquement si les mesures gouvernementales l'imposent. Sinon, chacun est libre de son choix.

Après la journée de formation :

Modalités de gestion des absences et d'alerte de l'organisme en cas de suspicion de maladie pour un stagiaire :

En cas d'infection, le stagiaire s'engage à prévenir L'Atelier de la Salamandre dans les plus brefs délais afin de leur permettre de prévenir l'ensemble du groupe du risque sanitaire encouru lors de leur participation à la formation.

[illegible]